



Contrat d'assurance non demandé

Par **LELIEVRE**, le **07/07/2008 à 19:12**

Bonjour,rnrnJ'ai recement contracté un pret immobilier pour acheter une maison. Suite à ce pret j'ai reçu un contrat d'assurance habitation et j'ai été prélevé de 250€ sur mon compte. Ce contrat a été souscrit par ma banque sans mon accord et j'ai aussi souscrit un contrat de mon coté (dans une autre assurance biensur). Ma banquière me dit qu'elle m'a fait signé des papiers pour cela lors de la signature du pret, j'ai tout de même demandé une copie de ce document soit disant signé. Il s'avère que ce n'est ni mon ecriture ni ma signature. Dois-je les attaquer en justice pour récupérer mon argent ainsi qu'un dédomagement pour tout le temps que cela me fait perdre? ou simplement le leur demander pas courrier recommandé?rnMerci de vos conseils.rnrnAntoine

Par **JamesEraser**, le **07/07/2008 à 20:02**

Tentez dans un premier temps le courrier amiable. 250€ à rembourser, ce ne doit pas être si difficile que cela pour une banque !rnPar la suite, si elle fait la sourde oreille, effectivement il y aura matière à porter plainte. rn[citation]j'ai tout de même demandé une copie de ce document[/citation]rnConservez le précieusement. il contient tous les éléments nécessaires : n° de contrat, compagnie, dates etc...rnExperatooment

Par **Tisuisse**, le **07/07/2008 à 23:40**

Si le courrier, pour une tentative amiable, échoue, avant de vous lancer dans une procédure judiciaire longue et coûteuse, faites votre dossier que vous adresserez au "médiateur" de votre

banque (siège social en France de votre banque). En règle générale, lorsque le dossier est bien "ficelé" et complet, la proposition du médiateur sera suivie par la banque.